

DÉLIBÉRATION N° 2023-013
Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 15 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la délibération n°2023-001 du 7 février 2023 approuvant le débat d'orientation budgétaire 2023,

CONSIDÉRANT que la Commission des Finances et des Moyens Généraux a été consultée le 27 mars 2023,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ ABSLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 CONTRE (Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Alain MANIÈRE, Madame ABITA RICHARD, Monsieur Claude GAY, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Yvan CLAIRET, Madame Aurore DIZIN),

ADOpte après un vote chapitre par chapitre le budget primitif 2023 de la commune de Crosne, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

- Section de fonctionnement :	12 924 848,00 €
- Section d'investissement :	2 596 969,00 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Crosne, en mairie, le 4 avril 2023.



Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en Préfecture le 17/04/2023
Et de la publication le 17/04/2023
Le Maire.





PROF 91
170423

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

OBJET : Budget primitif 2023

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 24

Procurations : 5

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Christel CASSATA, Monsieur Ludovic FIGÈRE, Madame Dominique BIERRY, Madame Séverine MARTINS, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**

Madame Christelle LAOUT, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Virginie THÉODORE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA, Monsieur Bernard HUOT, Madame Hélène DE SOUSA, Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Alain MANIÈRE, Monsieur Achour SLIMI, Madame Martine ABITA RICHARD, Monsieur Claude GAY, Monsieur Yvan CLAIRET, Madame Aurore DIZIN, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Monsieur Thierry MARTIN donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
2. Monsieur Jean-Michel BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur François CHOUVIN
3. Monsieur Charles SIDOUN donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
4. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Madame Virginie THEODORE
5. Madame Bérangère LAJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Assistée de : Madame Nathalie BAILLY - Directrice Générale des Services